

COMMUNE DE MONTCEAUX

LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

N° DELIBERATION	DATE	OBJET	VOTE
2026_19	23.04.2026	Approbation du Compte Financier Unique du Budget Principal pour l'exercice 2025	Approuvée (unanimité)
2026_20	23.04.2026	Affectation du résultat 2025	Approuvée (unanimité)
2026_21	23.04.2026	Vote des taux d'imposition 2026	Approuvée (unanimité)
2026_22	23.04.2026	Vote du Budget Primitif 2026	Approuvée (unanimité)
2026_23	23.04.2026	Versement de subvention aux associations pour 2026	Approuvée (unanimité)
2026_24	23.04.2026	Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs	Approuvée (unanimité)
2026_25	23.04.2026	Convention de groupement entre le SMIDOM VEYLE SAONE et CITEO	Approuvée (unanimité)
2026_26	23.04.2026	Commande Publique - Télétransmission des actes - Convention à signer	Approuvée (unanimité)
2026_27	23.04.2026	Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)	Approuvée (unanimité)

Fait à Montceaux, le 23 avril 2026

Le Maire,

Dominique MARTIN



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MARTIN Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15	<u>Présents</u> : ANNEQUIN Christel, BOISSON Michel, CHALIKAS Marlène, CURTIL Marie-France, DESCHIZEAUX Jean-Claude, FAVROT Sandrine, GARNIER Christophe, GUTIERREZ Frédérique, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, NENET JOSEPH Joanne, NIERGOT Michel,
Nombre de Conseillers présents : 12	
Nombre de Conseillers votants : 14	
Pouvoir : 2	
Date de la convocation : 13 avril 2026	<u>Excusés</u> : CHMARA Patricia, ROUSSET Alexandre, VALETTE Christophe.
	<u>Absent</u> :
	<u>Secrétaire de séance</u> : GARNIER Christophe

N°2026_19 - OBJET : Approbation du Compte Financier Unique du Budget Principal pour l'exercice 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif de la commune de 2025

Vu l'avis de la commission des finances

Considérant que Monsieur le Maire a quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude, doyen de l'assemblée conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Financier Unique du budget principal de la commune pour l'exercice 2025, comme suit :

Accès de réception en préfecture
001-210102588-20260428-2026_19-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2026

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu :	371 793.50 €
	Réalisé :	185 860.49 €
	Reste à réaliser :	86 809.78 €
RECETTES	Prévu :	371 793.50 €
	Réalisé :	217 730.40 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu :	904 999.71 €
	Réalisé :	715 586.07 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
RECETTES	Prévu :	904 999.71 €
	Réalisé :	792 848.14 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice 2025 :

Investissement : - 58 835.59 €
Fonctionnement : 237 114.75 €

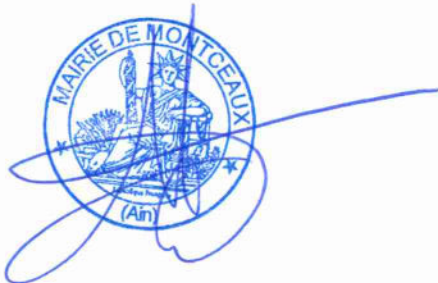
Résultat global (excédent) : 178 279.16 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

MARTIN Dominique



Le Secrétaire de séance

GARNIER Christophe

A blue ink signature, likely belonging to Christophe Garnier, written in a cursive style.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MARTIN Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15	<p><u>Présents</u> : ANNEQUIN Christel, BOISSON Michel, CHALIKAS Marlène, CURTIL Marie-France, DESCHIZEAUX Jean-Claude, FAVROT Sandrine, GARNIER Christophe, GUTIERREZ Frédérique, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, NENET JOSEPH Joanne, NIERGOT Michel.</p> <p><u>Excusés</u> : CHMARA Patricia, ROUSSET Alexandre, VALETTE Christophe.</p> <p><u>Absent</u> :</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : GARNIER Christophe</p>
Nombre de Conseillers présents : 12	
Nombre de Conseillers votants : 14	
Pouvoir : 2	
Date de la convocation : 13 avril 2026	

N°2026_20 - OBJET : Affectation du résultat 2025

Le Conseil Municipal après avoir examiné le Compte Financier Unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **237 114.75 euros**,

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement 2025

- Résultat de l'exercice :	77 262.07 euros
- Résultats antérieurs reportés :	159 852.68 euros
A - Résultat à affecter :	237 114.75 euros
B- Résultat d'investissement 2025 :	- 58 835.59 euros
C- Soldes des restes à réaliser d'investissement 2025 :	0.00 euros
D- Besoin de financement (B + C) :	- 58 835.59 euros

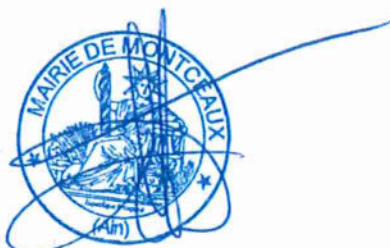
AFFECTATION DU RESULTAT = **237 114.75 euros**

- Affectation au compte 1068 - recettes d'investissement **145 645.37 euros**
- Report au compte 002 – recettes de fonctionnement **91 469.38 euros**

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

MARTIN Dominique



Secrétaire de séance

GARNIER Christophe

001-210102588-20260428-2026_20-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MARTIN Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15	<p><u>Présents</u> : ANNEQUIN Christel, BOISSON Michel, CHALIKAS Marlène, CURTIL Marie-France, DESCHIZEAUX Jean-Claude, FAVROT Sandrine, GARNIER Christophe, GUTIERREZ Frédérique, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, NENET JOSEPH Joanne, NIERGOT Michel.</p> <p><u>Excusés</u> : CHMARA Patricia, ROUSSET Alexandre, VALETTE Christophe.</p> <p><u>Absent</u> :</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : GARNIER Christophe</p>
Nombre de Conseillers présents : 12	
Nombre de Conseillers votants : 14	
Pouvoir : 2	
Date de la convocation : 13 avril 2026	

N°2026_21 - OBJET : Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition des deux taxes foncières (bâti et non bâti) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, votés en 2025 étaient les suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 30,14 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 38,05 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,30 %

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les taux d'imposition des deux taxes foncières (bâti et non bâti) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** les taux d'imposition de l'année 2026 comme suit :
 - Taxe foncière sur le bâti : 30,14 %
 - Taxe foncière sur le non bâti : 38,05 %
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,30 %

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

MARTIN Dominique



Secrétaire de séance

GARNIER Christophe



Accusé de réception en préfecture
001-210102588-20260428-2026_21-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MARTIN Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15	<p><u>Présents</u> : ANNEQUIN Christel, BOISSON Michel, CHALIKAS Marlène, CURTIL Marie-France, DESCHIZEAUX Jean-Claude, FAVROT Sandrine, GARNIER Christophe, GUTIERREZ Frédérique, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, NENET JOSEPH Joanne, NIERGOT Michel.</p> <p><u>Excusés</u> : CHMARA Patricia, ROUSSET Alexandre, VALETTE Christophe.</p> <p><u>Absent</u> :</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : GARNIER Christophe</p>
Nombre de Conseillers présents : 12	
Nombre de Conseillers votants : 14	
Pouvoir : 2	
Date de la convocation : 13 avril 2026	

N°2026_22 - OBJET : Vote du budget primitif 2026

Le budget primitif de l'exercice 2026 est présenté au Conseil Municipal.

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	869 174.04	Dépenses	315 581.44
Recettes	869 174.04	Recettes	315 581.44

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif de l'exercice 2026 qui s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	869 174.04	Dépenses	315 581.44
Recettes	869 174.04	Recettes	315 581.44

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

MARTIN Dominique



Secrétaire de séance

GARNIER Christophe

Accusé de réception en préfecture
001-210102568-20260428-2026_22-DE
Date de réception préfecture : 26/04/2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MARTIN Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15	<p><u>Présents</u> : ANNEQUIN Christel, BOISSON Michel, CHALIKAS Marlène, CURTIL Marie-France, DESCHIZEAUX Jean-Claude, FAVROT Sandrine, GARNIER Christophe, GUTIERREZ Frédérique, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, NENET JOSEPH Joanne, NIERGOT Michel.</p> <p><u>Excusés</u> : CHMARA Patricia, ROUSSET Alexandre, VALETTE Christophe.</p> <p><u>Absent</u> :</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : GARNIER Christophe</p>
Nombre de Conseillers présents : 12	
Nombre de Conseillers votants : 14	
Pouvoir : 2	
Date de la convocation : 13 avril 2026	

N°2026_23 - OBJET : Versement de subvention aux associations pour 2026

Il est rappelé que le versement de subventions aux associations et différents organismes est décidé par délibération du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les différentes subventions pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser en 2026 une subvention aux associations et différents organismes suivantes :
 - OCCE école de Montceaux : 1200 euros
 - CODAL (Fonds de Solidarité Logement) : 367.50 euros
 - Prévention Routière de l'Ain : 50 euros
 - Amicale de la Classe en 5 : 1 000 euros
 - RASED : 119 euros
 - Association des parents d'élèves du collège de Montceaux (APECM) : prise en charge par la commune de 50 % du coût des fournitures scolaires payé par les familles de Montceaux dont les enfants seront scolarisés à la rentrée scolaire 2026/2027 au collège Val de Saône de Montceaux.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

MARTIN Dominique



Secrétaire de séance

GARNIER Christophe

Accusé de réception en préfecture
001-210102588-20260428-2026_23-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MARTIN Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15	<p><u>Présents</u> : ANNEQUIN Christel, BOISSON Michel, CHALIKAS Marlène, CURTIL Marie-France, DESCHIZEAUX Jean-Claude, FAVROT Sandrine, GARNIER Christophe, GUTIERREZ Frédérique, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, NENET JOSEPH Joanne, NIERGOT Michel.</p> <p><u>Excusés</u> : CHMARA Patricia, ROUSSET Alexandre, VALETTE Christophe.</p> <p><u>Absent</u> :</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : GARNIER Christophe</p>
Nombre de Conseillers présents : 12	
Nombre de Conseillers votants : 14	
Pouvoir : 2	
Date de la convocation : 13 avril 2026	

N°2026_24 - OBJET : Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales de mars 2026, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être constituée dans chaque commune.

Cette commission est constituée :

- du Maire, président de la commission,
- de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Elle a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien établir la liste de proposition des personnes, en double, appelées à siéger à la CCID.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **PROPOSE** les personnes suivantes : ANNEQUIN Christel, BILLET Etienne, BOISSON Michel, CHAFFURIN Evelyne, CHALIKAS Marlène, CURTIL Marie-France, COURAUDON Sandrine, DE VARAX Béatrice, DUMONT Chantal, FAVROT Sandrine, GARNIER Christophe, GUTIERREZ Frédérique, LABALME Bruno, MAUPPIN Yoann, MEUNIER Stéphane, NENET JOSEPH Joanne, NIERGOT Michel, PHILIPPON Marie-Claude, ROUSSET Alexandre, ROZIOT-VERRET Pierre-Yves, SEON Lydie, THETE Pascal, VALETTE Christophe, VILLARDIER Paula.

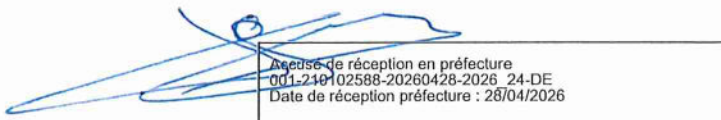
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

Secrétaire de séance

MARTIN Dominique

GARNIER Christophe



Accuse de réception en préfecture
001-210102588-20260428-2026_24-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MARTIN Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15	<p><u>Présents</u> : ANNEQUIN Christel, BOISSON Michel, CHALIKAS Marlène, CURTIL Marie-France, DESCHIZEAUX Jean-Claude, FAVROT Sandrine, GARNIER Christophe, GUTIERREZ Frédérique, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, NENET JOSEPH Joanne, NIERGOT Michel.</p> <p><u>Excusés</u> : CHMARA Patricia, ROUSSET Alexandre, VALETTE Christophe.</p> <p><u>Absent</u> :</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : GARNIER Christophe</p>
Nombre de Conseillers présents : 12	
Nombre de Conseillers votants : 14	
Pouvoir : 2	
Date de la convocation : 13 avril 2026	

N°2026_25 - OBJET : Convention de groupement entre le SMIDOM VEYLE SAONE et CITEO

Monsieur le Maire explique que cette convention contribuerait à couvrir en partie les frais de nettoyage des PAV qui sont estimés annuellement à 110 000 €. Deux tiers représentant la masse salariale chargée des postes concernant le nettoyage des PAV, un tiers représentant les près de 55 000 kms parcourus avec les véhicules du SMIDOM VEYLE SAONE.

Pour encourager les communes à collaborer à l'entretien de ces Points d'Apport Volontaire, nous proposons une répartition de la contribution CITEO à 50/50.

Les soutiens financiers obtenus par le SMIDOM VEYLE SAONE (mandataire du groupement) sont répartis entre les communes membres de ce dernier comme suit :

- ✓ Le SMIDOM VEYLE SAONE obtiendrait 50% des soutiens financiers obtenus par CITEO.
- ✓ La commune de Montceaux percevrait 50 % des soutiens financiers obtenus répartis en fonction du nombre d'habitants, sur la base de la population municipale INSEE de l'année N-1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **Autorise** Monsieur Le Maire à signer cette convention avec le SMIDOM VEYLE SAONE.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

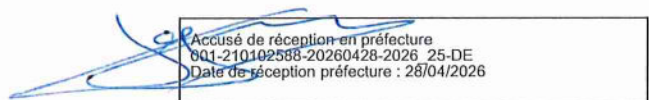
Le Maire,

MARTIN Dominique



Secrétaire de séance

GARNIER Christophe



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MARTIN Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15	<p><u>Présents</u> : ANNEQUIN Christel, BOISSON Michel, CHALIKAS Marlène, CURTIL Marie-France, DESCHIZEAUX Jean-Claude, FAVROT Sandrine, GARNIER Christophe, GUTIERREZ Frédérique, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, NENET JOSEPH Joanne, NIERGOT Michel.</p> <p><u>Excusés</u> : CHMARA Patricia, ROUSSET Alexandre, VALETTE Christophe.</p> <p><u>Absent</u> :</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : GARNIER Christophe</p>
Nombre de Conseillers présents : 12	
Nombre de Conseillers votants : 14	
Pouvoir : 2	
Date de la convocation : 13 avril 2026	

N°2026_26 - OBJET : Commande publique – Télétransmission des actes – Convention à signer

Monsieur le Maire explique que depuis le 1^{er} février 2022, les actes de commande publique doivent être télétransmis pour les communes via l'application @CTES.

Il s'agit d'un outil simple et efficace qui permet de réduire les coûts (photocopies, affranchissements) et d'accélérer les échanges entre nos services.

La commune de Montceaux ne télétransmet pas les actes de la commande publique. Aussi, la Préfecture encourage à recourir à cette télétransmission que nous utilisons déjà pour d'autres domaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Donne un avis favorable et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention pour la télétransmission des actes de la commande publique.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

MARTIN Dominique

Secrétaire de séance

GARNIER Christophe



COMMUNE DE MONTCEAUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MARTIN Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15	<u>Présents</u> : ANNEQUIN Christel, BOISSON Michel, CHALIKAS Marlène, CURTIL Marie-France, DESCHIZEAUX Jean-Claude, FAVROT Sandrine, GARNIER Christophe, GUTIERREZ Frédérique, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, NENET JOSEPH Joanne, NIERGOT Michel.
Nombre de Conseillers présents : 12	
Nombre de Conseillers votants : 14	
Pouvoir : 2	
Date de la convocation : 13 avril 2026	<u>Excusés</u> : CHMARA Patricia, ROUSSET Alexandre, VALETTE Christophe.
	<u>Absent</u> :
	<u>Secrétaire de séance</u> : GARNIER Christophe

N°2026_27 - OBJET : Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;
Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2018 relatif aux statuts de la Communauté de Communes Val de Saône Centre ;

Considérant que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant que la CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque Conseil Municipal disposant d'au moins un représentant ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la désignation du représentant de la commune de Montceaux à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Vu la candidature de Monsieur GARNIER Christophe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur GARNIER Christophe pour représenter la commune de Montceaux à la Commission Locale d'évaluation des charges transférées.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits ; ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
MARTIN Dominique



Le secrétaire,
GARNIER Christophe

Adossée à la réception en préfecture
001-210102588-20260428-2026_27-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2026